

LIVE MUSIC PRODUCTION

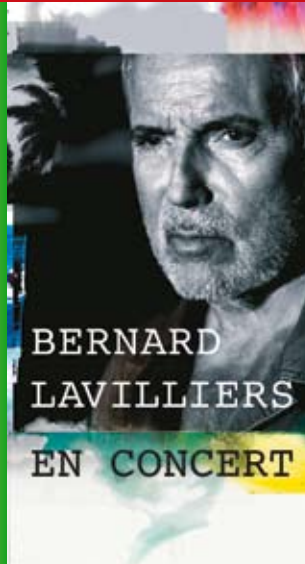
présente

Nouvelle date



Boire, fumer et conduire vite
1er octobre 2011 - Beaulieu - Lausanne

Nouvelle date



Bernard Lavilliers
4 novembre 2011 - Littoral - Neuchâtel



Yannick Noah
28 mai 2011 - Arena - Genève



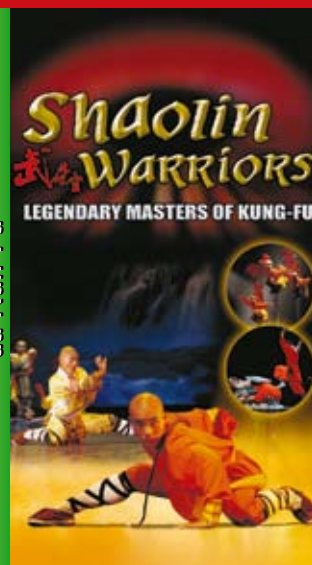
Véronique Sanson
21 mai 2011 - Arena - Genève

Ultime prolongation



Mozart - L'Opéra Rock
Du 24 au 26 juin 2011 - Arena - Genève

Avec 22 maîtres légendaires du Kun-Fu



Shaolin Warriors
Du 5 au 10 juillet 2011 - Léman - Genève

Date supplémentaire



Grégoire
25 novembre 2011 - Arena - Genève

Jamel Debbouze
Tout sur Jamel
7 octobre 2011 - Littoral - Neuchâtel
8 octobre 2011 - Arena - Genève

M Pokora
13 octobre 2011 - Arena - Genève

Dora l'Exploratrice
La Cité des Jouets perdus
6 novembre 2011 - Arena - Genève

Stéphane Rousseau
9 novembre 2011 - Beaulieu - Lausanne

Chantal Goya
L'Etrange Histoire du Château Hanté
3 décembre 2011 - Littoral - Neuchâtel

Oui-Oui et le Cadeau Surprise
17 décembre 2011 - Malley - Lausanne

Disney sur Glace
Les Mondes Enchantés
Du 27 au 29 janvier 2012 - Arena - Genève

Les Etoiles du Cirque de Pékin
Mulan
22 février 2012 - Arena - Genève
23 février 2012 - Littoral - Neuchâtel

Julien Clerc
24 mai 2012 - Arena - Genève

Dracula
L'Amour plus fort que la Mort
1er et 2 juin 2012 - Arena - Genève

Johnny Hallyday
2 juin 2012 - Stade de Genève

L'agenda complet sur livemusic.ch

Locations: Ticketcorner et Fnac - Renseignements au 0901 566 500 (CHF 1.49/min. depuis le réseau fixe)

coop

**LIVE
MUSIC**
PRODUCTION
livemusic.ch

AXA winterthur

Droit&Argent

PAGES RÉALISÉES PAR **FRÉDÉRIC VASSAUX** - DESSINS **VINCENT SARDON**

En partenariat avec

 **Swisscanto**

LE DOSSIER QUI DÉFEND VOS INTÉRÊTS

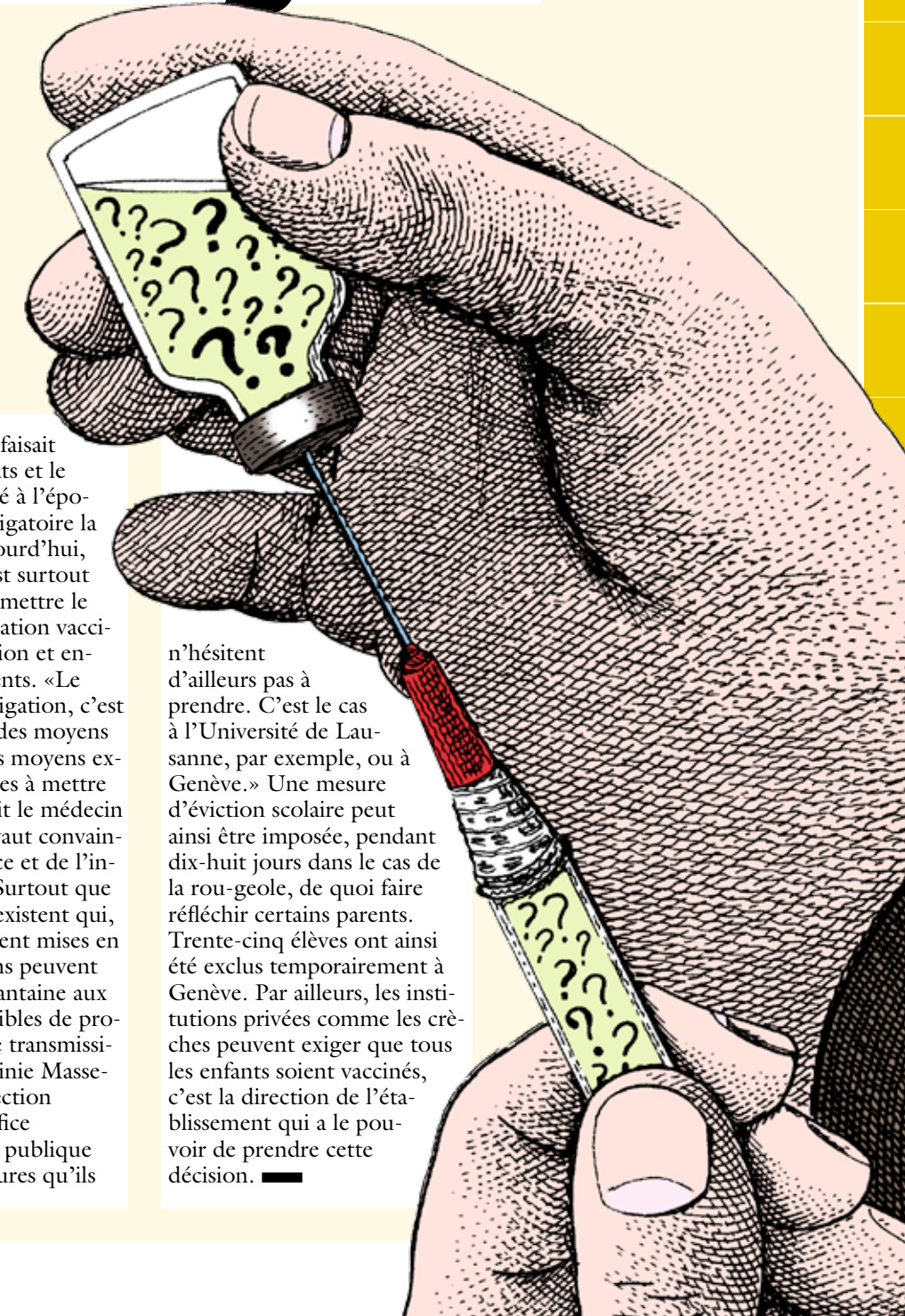
Peut-on être vacciné contre son gré?

Genève connaît la plus **GROSSE ÉPIDÉMIE** de rougeole depuis la tenue de statistiques. Mais, au-delà du débat entre pro- et anti-vaccins, peut-on légalement contraindre quelqu'un à se faire vacciner?

Plus de 160 cas depuis le début de l'année: Genève connaît un pic épidémiologique de rougeole comme elle n'en a jamais observé depuis la tenue de statistiques. Ennuyeux à l'heure où la Suisse comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se sont fixé comme objectif d'éradiquer cette maladie en Europe. Mais dans le fond peut-on contraindre quelqu'un à la vaccination? C'est la Loi fédérale sur les épidémies qui régit la pratique en la matière, et celle-ci indique que les cantons sont compétents pour «déterminer si les vaccinations sont facultatives ou obligatoires». Dans les faits, seuls deux cantons ont encore un vaccin obligatoire: Genève et Fribourg, qui imposent l'immunisation contre la diphtérie. «Pour des raisons historiques, explique Philippe Sudre, médecin cantonal délégué aux maladies transmissi-

bles. La diphtérie faisait beaucoup de dégâts et le législateur a décidé à l'époque de rendre obligatoire la vaccination.» Aujourd'hui, cette obligation est surtout un levier pour permettre le contrôle de la situation vaccinale de la population et encourager les réticents. «Le problème de l'obligation, c'est qu'ensuite il faut des moyens de contrainte. Des moyens extrêmement difficiles à mettre en œuvre, poursuit le médecin genevois. Mieux vaut convaincre de l'importance et de l'intérêt du vaccin.» Surtout que d'autres mesures existent qui, elles, sont réellement mises en place. «Les cantons peuvent imposer une quarantaine aux personnes susceptibles de propager une maladie transmissible, explique Virginie Masserey, cheffe de la section vaccination à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Des mesures qu'ils

n'hésitent d'ailleurs pas à prendre. C'est le cas à l'Université de Lausanne, par exemple, ou à Genève.» Une mesure d'éviction scolaire peut ainsi être imposée, pendant dix-huit jours dans le cas de la rougeole, de quoi faire réfléchir certains parents. Trente-cinq élèves ont ainsi été exclus temporairement à Genève. Par ailleurs, les institutions privées comme les crèches peuvent exiger que tous les enfants soient vaccinés, c'est la direction de l'établissement qui a le pouvoir de prendre cette décision. ■



Et si vous achetiez sur l'internet?

Un euro et un dollar au cours **HISTORIQUEMENT BAS**, l'occasion est belle d'en profiter en achetant à l'étranger via l'internet. Mais attention: entre frais de transport, taxes douanières et TVA, la facture est-elle finalement toujours alléchante? «L'illustré» mène l'enquête.

TEXTE **FRÉDÉRIC VASSAUX**

Dans l'absolu, avec un dollar à 87 centimes et un euro à 1 fr. 26, faire ses achats à l'étranger sur l'internet pour profiter de ces taux de change historiquement bas paraît plutôt une bonne idée. Toutefois, l'équation est un tout petit peu plus complexe. Car, au prix pratiqué à l'étranger, il faudra rajouter les frais de transport, les droits de douane et la TVA. Et, là, cela devient carrément compliqué. Plus de 5000 références composent les tarifs douaniers et il faut sept ans de formation aux experts de douane pour maîtriser cette jungle tarifaire! Dès lors, le citoyen lambda se retrouve assez rapidement dépassé quand il s'agit d'estimer le prix d'une marchandise qu'il veut acheter à l'étranger. Alors comment ça marche?

Les droits de douane varient en fonction du genre et de l'état ainsi que de la quantité des marchandises au moment où

elles sont déclarées. La TVA à l'importation se calcule pour sa part sur le montant que l'acheteur doit payer en échange de la marchandise ainsi que sur les frais accessoires (coûts de transport, droits de douane, frais de dédouanement, etc.). A l'importation, deux taux de TVA sont appliqués. Le taux normal de 8% et le taux réduit de 2,5%. Ce dernier concerne les boissons non

alcooliques, les produits alimentaires, les livres et revues non publicitaires et les médicaments.

Exonération jusqu'à Fr. 200.-

Il est toutefois important de savoir que les montants de droits de douane et de TVA ne sont pas perçus s'ils n'excèdent pas la somme de 5 francs par déclaration en douane. Cela veut dire

que tout achat soumis au taux normal de TVA ne dépassant pas 62 francs ou n'excédant pas 200 francs pour les marchandises soumises au taux réduit (prix de vente + frais accessoires) ne sera pas taxé. Vous avez donc intérêt à commander en plusieurs fois et pour de petits montants. Par ailleurs, les marchandises que vous achetez sont comprises hors TVA du pays dont elles provien-

nent. Si l'on prend l'exemple de livres que vous achèteriez en France via, par exemple, le site amazon.fr, vous pouvez déduire 5,5% du prix affiché, soit le montant de la TVA française pour les livres. Ainsi, si vous souhaitez obtenir le prix Goncourt 2010 par exemple, *La carte et le territoire*, de Michel Houellebecq, vous paierez 42 fr. 60 chez Payot ou à la FNAC (38 fr. 90 prix adhérents) et 20,60 euros sur amazon.fr, desquels vous pouvez retrancher 5,5%, ce qui donne un prix de 19,47 euros, soit 24 fr. 50, auxquels il faut rajouter 5 euros pour la livraison. Soit un total de 30 fr. 80. Il vous suffit d'acheter un second livre et vous passez la limite des 20 euros à partir de laquelle Amazon ne facture plus le transport. Le livre vous revient donc à 24 fr. 50 au lieu de 42 fr. 60, soit un gain pour le moins considérable de 18 fr. 10, soit 42% moins cher!

Si vous commandez pour plus de 200 francs de livres vous devrez alors payer 2,5% de TVA, mais aucun droit de douane puisque le taux pour les livres est de 0 franc.

Attention au dédouanement

Pas de droits de douane sur les CD et les DVD produits dans l'Union européenne, mais 27 francs par 100 kilos brut pour ceux issus des Etats-Unis ou de Chine; il vous faudrait donc importer des CD en masse pour devoir payer des droits de douane. Mais la TVA est de 8% que vous paierez dès un achat supérieur à 62 francs. Ainsi, le coffret *Pirates des Caraïbes* en DVD Blu-ray vous coûtera 23,39 euros sur amazon.fr, soit 29 fr. 50, contre 39 fr. 90 à la FNAC en Suisse, représentant un gain de 10 fr. 40, soit 26% de moins à l'achat.

«C'est vrai qu'il n'est pas facile de se mouvoir dans la nomenclature de la tarification douanière, explique Sylvie Valloton, experte de douane, collaboratrice de la section Procédures

douanières à l'Administration fédérale des douanes. La plupart des gens ne le font pas et sont parfois surpris de la facture qu'ils ont soudain à payer. Mais le problème, ce ne sont pas tant les redevances perçues à l'importation, mais plutôt les coûts de dédouanement facturés en sus par les transporteurs.»

Des contraintes rédhitoires

Ainsi, si vous souhaitez par exemple commander des dessous de verre typiquement berlinois à l'effigie d'Ampelmann, le petit bonhomme des feux de signalisation est-allemands devenu emblème de la capitale teutonne, il vous en coûtera 20 euros pour huit pièces, mais 29 euros de frais de port et de transport. Pas vraiment une affaire. En plus, vous risquez de payer doublement la TVA, les 19% compris dans le prix allemand et les 8% qui vous seront taxés à la frontière. «Dans l'Union européenne, la règle qui régit la vente de biens en ligne à des particuliers prévoit que ces derniers paient la TVA dans l'Etat membre où ils effectuent l'achat. Beaucoup de sites de vente européens considèrent à tort la Suisse comme un membre de l'Union et ne se rendent pas compte que la marchandise quitte le territoire de l'Union. Il peut arriver qu'un acheteur suisse se voie facturer de la TVA allemande. Pour le rembourser, l'acheteur devra adresser sa requête au vendeur et lui transmettre la preuve que la marchandise a été exportée et qu'elle se trouve en Suisse», explique Sylvie Valloton. Des contraintes administratives souvent rédhitoires, surtout lorsqu'il s'agit de petits montants.

Pour le vin blanc ou rouge, les droits de douane sont de 50 centimes par kilos pour un envoi jusqu'à 20 kilos brut. Dès 20 kilos, la taxe passe à 2 fr. 45. Les redevances moyennes pour la bière s'élèvent à environ 25 centimes le litre,

alors que les redevances moyennes pour les spiritueux entre 40 et 60% de volume d'alcool s'élèvent à environ 18 francs le litre. Redevances auxquelles il faut encore ajouter 8% de TVA.

Une adresse aux Usa

La baisse du dollar permet aussi de réaliser de substantielles économies. Le problème est que souvent les sites de vente en ligne n'exportent pas en dehors des Etats-Unis. La solution consiste alors à se créer une adresse aux Etats-Unis via le site oneusaaddress.com. Il vous en coûtera 37,95 dollars pour vous faire parvenir un colis jusqu'à 450 grammes, puis 7,45 dollars par 450 grammes supplémentaires. Il faut donc que l'envoi ait tout de même une certaine valeur pour que faire venir le produit des Etats-Unis vaille la peine. Un vélo mountain bike Ferrari CX 60 coûte ainsi 2132 euros sur le site Ferrari Store français, mais seulement 1669 dollars dans un magasin de la chaîne Walmart aux Etats-Unis. Soit 2686 francs contre 1452 aux Etats-Unis, ce qui représente 1234 francs d'économie. Même avec les frais de transport aux environs de 300 dollars, vous en ressortez gagnant. Pour les CD et DVD, il faudra en revanche les commander en plus grand nombre pour réaliser une réelle économie.

Dans tous les cas, acheter sur l'internet demande de rester attentif en faisant clairement ses comptes sans oublier les frais de port, la TVA et de vérifier les coûts facturés par les transporteurs pour le dédouanement. Passés ces obstacles, les achats à l'étranger peuvent se révéler tout à fait gagnants.

Ultime conseil, sachez que les cadeaux envoyés de particulier à particulier sont exonérés jusqu'à une valeur de 100 fr., à l'exception toutefois de l'alcool et du tabac. ■

NET SHOPPING

LIVRES

Les livres sont le domaine où les économies sont le plus marquées. Pour le dernier prix Goncourt, *La carte et le territoire*, de Houellebecq: **42 fr. 60** chez Payot ou à la FNAC, contre seulement **24 fr. 50** sur amazon.fr. Différence: **42%**.

DVD

Là aussi, l'économie est souvent considérable. Le coffret de la trilogie *Pirates des Caraïbes*, avec Johnny Depp, vous coûtera ainsi **39 fr. 90** à la FNAC contre **29 fr. 50** sur Amazon. Différence: **26%**.

VÉLO ITALIEN

Les méandres du commerce mondial sont tels qu'il peut être beaucoup plus intéressant d'acheter un vélo italien aux Etats-Unis qu'en Europe. Vélo tout-terrain Ferrari CX60: **1452 fr.** (1669 dollars) chez Walmart aux Etats-Unis contre **2686 fr.** (2132 euros) sur le site store.ferrari.com. Même en rajoutant environ 300 fr. de frais de transport, le gain est là. Différence: **34%**. L'inconvénient est qu'il faut se créer une adresse aux Etats-Unis (lire ci-contre).

DESSOUS DE VERRES ALLEMANDS

Reste qu'acheter à l'étranger n'est pas toujours la panacée. Vous vouliez des dessous de verre typiquement berlinois? Ils vous coûteront **20 euros** les huit, mais vous devrez rajouter **29 euros** de frais de transport. Comme c'est un produit que vous ne trouvez pas en Suisse, la question est de savoir si vous êtes d'accord de payer autant en frais que pour la marchandise elle-même.



Illustration: Vincent Sardon



PAROLES D'EXPERTS



M. PASCAL NICOLLIER,
avocat à Vevey.
www.liberte.ch

Je me suis cassé une dent avec un paquet de riz

QUESTION: «Je me suis cassé une dent à cause d'un caillou qui était dans le riz et mon assurance refuse de payer. Que faire?»

RÉPONSE: Selon l'article 4 de la Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, «est réputé accident toute atteinte dommageable, soudaine et involontaire, portée au corps humain par une cause extérieure extraordinaire qui compromet la santé physique, mentale ou psychique ou qui entraîne la mort». Toute la question revient donc à déterminer si l'origine de la cassure est due à une «cause extérieure extraordinaire». En l'occurrence, le riz n'est pas censé contenir des cailloux ou d'autres éléments propres à causer une cassure de dent. En revanche, un accident ne sera pas admis si vous vous êtes cassé une dent sur un noyau de cerise en mangeant une tarte aux cerises non dénoyautées. Pour être indemnisé par votre assurance, il faut que les faits relatés de l'événement apparaissent comme hautement probables. Cela implique que vous puissiez décrire de manière précise et détaillée le *corpus delicti*, soit l'objet qui a cassé votre dent. Pour ce faire, il est recommandé de cracher, de retrouver puis de conserver le corps étranger. Cela permettra de déterminer s'il s'agit bel et bien d'un caillou qui n'avait rien à faire dans du riz. De même, il faut expliquer avec détails à votre assurance comment s'est déroulé le préjudice. Une attestation de votre dentiste certifiant que le caillou est bien à l'origine de la cassure sera un avantage pour obtenir une indemnisation. Il pourra également attester que la dent n'aurait pas pu se casser sans le caillou, car elle était suffisamment saine et solide. Si vous avez respecté ces conditions et que votre assurance refuse de vous indemniser, vous devez déposer une opposition motivée dans un délai de trente jours à réception de la décision.



NICOLE TILLE,
juriste auprès
de l'ASLOCA,
à Lausanne.
www.asloca.ch

On me refuse la baisse de loyer à laquelle j'ai droit

QUESTION: «J'ai demandé une diminution de loyer liée au taux hypothécaire. La gérance refuse, argumentant que je paie moins que le prix du quartier.»

RÉPONSE: La gérance peut refuser une baisse de loyer en invoquant ce motif, à condition toutefois de le prouver. Concrètement, elle doit fournir cinq exemples d'appartements similaires dont les loyers sont plus élevés. Ces logements doivent être comparables quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état d'entretien et l'époque de construction. La gérance ne peut pas faire référence aux habitations situées dans le même immeuble ou appartenant au même propriétaire. Les annonces de location publiées dans la presse ne peuvent pas non plus être données comme exemples de comparaison. S'il est fréquent en pratique qu'une gérance refuse d'accorder une baisse en argumentant que le locataire a un loyer plus bas que ceux pratiqués dans le quartier, il est beaucoup plus rare qu'elle en apporte la preuve. Dès lors, le locataire qui peut prétendre à une diminution et qui reçoit cette réponse a intérêt, dans les trente jours suivant la réception de la réponse négative, à s'adresser à l'autorité de conciliation. La procédure devant cette autorité est gratuite. Une tentative de conciliation a lieu. Si aucun accord n'est trouvé, l'autorité aura la possibilité de rendre une proposition de jugement – qui pourra être contestée devant le tribunal –, ou de constater l'échec des pourparlers et délivrer une autorisation de procéder au tribunal. Devant le tribunal, le bailleur devra alors apporter les preuves nécessaires, avec toutes les difficultés que cela comportera pour lui de trouver les bons exemples de comparaison. S'il n'y parvient pas, le tribunal baissera le loyer.



M. RICHARD RODRIGUEZ,
pour la Chambre
des notaires de Genève.
www.notaires-geneve.ch

Etranger, je veux acheter un bien en Suisse

QUESTION: «Je suis étranger et souhaiterais acheter un bien immobilier en Suisse. Comment dois-je procéder?»

RÉPONSE: A la question du «Comment faire?», je répondrai simplement «Laissez donc faire votre notaire...» Que vous soyez Suisse ou étranger, l'acquisition d'un bien immobilier implique obligatoirement l'instrumentation d'un acte authentique, c'est-à-dire une convention rédigée par un officier public (en principe un notaire de ce côté-ci de la Sarine) qui retranscrira en langage juridique la volonté des parties, veillera à l'équilibre de la convention et se chargera de toutes les formalités administratives (autorisations d'achat et/ou de vente, mise en place des garanties hypothécaires, inscription au Registre foncier, etc.) de même que de la perception des impôts dus aux autorités fiscales. Pas besoin donc, en Suisse, de multiplier les interlocuteurs, comme c'est par exemple le cas aux Etats-Unis. En votre qualité d'étranger, votre notaire devra d'ailleurs se poser la question du «Pouvez-vous le faire?» La réponse sera dictée par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE, dite Lex Koller). On retiendra en substance ce qui suit: les acquisitions de biens de nature commerciale (par exemple un immeuble de bureaux) ne sont soumises à aucune restriction; tout au contraire des biens de nature résidentielle (appartements, villas), dont l'acquisition n'est possible que pour autant que vous ayez – ou soyez sur le point d'avoir – votre domicile légal et principal en Suisse, à l'exception cependant des logements de vacances dans les lieux à vocation touristique (par exemple un chalet en Valais), qui peuvent être acquis comme simple résidence secondaire. Bienvenue en Suisse!



Déficit abyssal

14 294 milliards de dollars: c'est le montant de la dette américaine. **TIM GEITHNER**, secrétaire au Trésor, sera en défaut de paiement s'il n'obtient pas du Congrès une rallonge budgétaire.

LE PLUS RICHE, C'EST RADCLIFFE

Avec 69 millions de francs de fortune, Daniel Radcliffe est l'acteur de moins de 30 ans le plus riche, affirme le *Sunday Times*. Plus qu'un miracle, c'est plutôt de la sorcellerie, puisque le héros de la série *Harry Potter* n'est pas le seul bien loti. L'auteur de la saga, J.K. Rowling, avance 763 millions de fortune, et Emma Watson comme Rupert Grint, autres acteurs de la série, affichent chacun 34 millions de gains.



23%

DE SURFACES D'HABITAT EN PLUS

En vingt-quatre ans, entre 1985 et 2009, la Suisse a vu les surfaces d'habitat et d'infrastructure croître de 23,3%, selon la statistique suisse de la superficie. Un changement qui se fait au détriment des surfaces agricoles, qui ont perdu dans le même laps de temps 4,8%. A noter que les surfaces boisées ont, elles, augmenté de 1%.



LE GUIDE QUI RÉUNIT CRÉANCIER ET DÉBITEUR

Vous avez contracté des dettes et ne savez comment vous en sortir? *Au secours, j'ai des dettes*, édité par le magazine *Tout compte fait*, vous conseille. Mais pas seulement. L'ouvrage aide également le créancier à mettre en poursuite un client indélicat. Répondre aussi bien à l'accusé qu'à l'accusateur, la démarche est originale.

MON ARGENT

«La valeur des choses ne se définit pas que par leur prix»

Quel rapport entretenez-vous avec l'argent?

Un rapport pragmatique. L'argent ne représente rien en soi, ce qui compte (sans jeu de mots), c'est bien évidemment ce que l'on en fait, la manière dont on l'utilise. Et, heureusement, la valeur des choses ne se définit pas que par leur prix...

Etes-vous plutôt économe ou dépensier?

Il n'y a pas de règle. Cela dépend des périodes, du contexte.

Quelle est votre dernière grosse dépense?

Je prépare un voyage aux Etats-Unis cet été, en famille.

Que rêveriez-vous d'acheter si vous en aviez les moyens?

Il me faudrait pour cela avoir non seulement des moyens mais aussi du temps libre...

Une sorte de *pass* pour pouvoir partir n'importe où, dans le monde entier, à tout moment, voilà quelque chose de formidable!

Comment dépensez-vous votre argent?

Très simplement, comme tout le monde. Je fais face aux besoins de ma famille (qui compte deux adolescents...). Ce qui reste est consacré aux loisirs, aux surprises.

Investissez-vous en Bourse?

Non.

Jouez-vous à des jeux d'argent?

J'ai beaucoup joué au backgammon il y a quelques années, mais plus pour le plaisir du jeu que pour le gain éventuel. ■



GILLES MARCHAND
Directeur de la Radio télévision suisse



LE CONSULTANT



REINHARD STEINER SWISSCANTO

Energies vertes: Fukushima change la donne

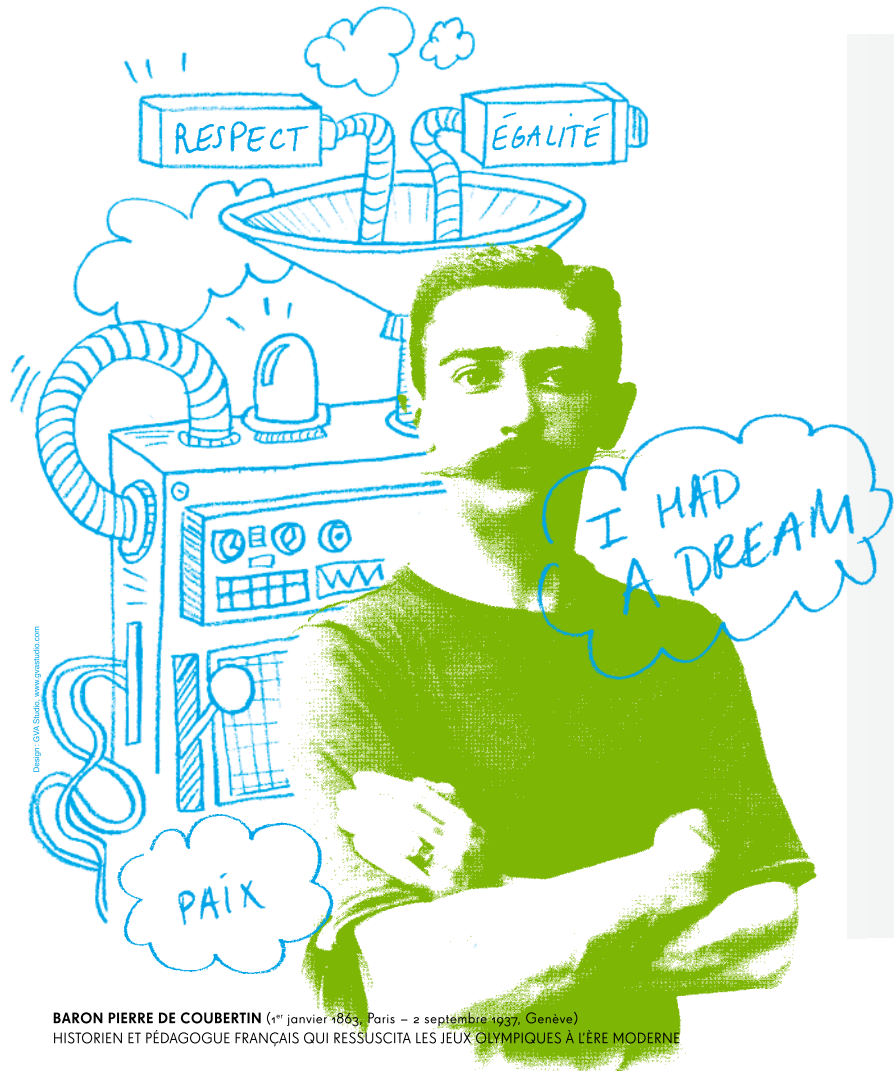
Les actions des entreprises actives dans les cleantech ont connu une évolution aussi difficile que le marché des actions dans son ensemble. La réduction, principalement en Allemagne, de la rémunération gouvernementale dans le réseau de l'électricité solaire a joué un rôle important. D'autre part, de nombreuses entreprises du domaine des énergies renouvelables sont européennes. L'évolution du change franc suisse-euro n'a pas favorisé la rentabilité pour l'investisseur suisse. Fukushima a changé la donne.

Depuis, les discussions sur l'avenir de l'approvisionnement énergétique sont quotidiennes dans le monde politique et économique. Sur le plan mondial, la croissance de l'énergie renouvelable reprend. En Europe comme en Asie, les Etats mettent en place des dispositifs en vue de soutenir le développement écologique de demain. Aux Etats-Unis, la capacité solaire installée augmente de 30% par année. Un soutien financier pour l'utilisateur de ces énergies, allant jusqu'à 30%, renforce l'accès aux énergies solaires. Pour le

premier ministre chinois Wen Jiabao, les problèmes écologiques du pays sont un obstacle sérieux pour le développement économique et social, et il prend toutes les dispositions pour soutenir les entreprises actives dans les cleantech. Les besoins énergétiques, qui resteront élevés avec la géopolitique actuelle, représentent une occasion pour les entreprises cleantech et des possibilités de placements rentables pour l'investisseur. Est-ce une raison pour investir son épargne dans le développement durable?

L'idéal consiste à choisir la bonne société et à sélectionner les entreprises qui respectent les critères du développement durable, et à ne pas investir dans l'industrie automobile, le pétrole ou le nucléaire. Sélectionner les entreprises cleantech leaders dans leur domaine sur le marché mondial est le travail d'un gérant d'un fonds de placements durable et permettra à l'investisseur une grande diversification de placements en diminuant le risque. L'évolution des investissements dans le développement durable s'annonce donc radieuse. ■

Photo: DR



BARON PIERRE DE COUBERTIN (1^{er} janvier 1863, Paris – 2 septembre 1937, Genève)
HISTORIEN ET PÉDAGOGUE FRANÇAIS QUI RESSUSCITA LES JEUX OLYMPIQUES À L'ÈRE MODERNE

LE
MUSÉE
OLYMPIQUE

HOPE

QUAND LE SPORT PEUT CHANGER LE MONDE
EXPOSITION DU 22 MARS AU 6 NOVEMBRE 2011

Et si vous fabriquiez l'espoir ?

Avez-vous des préjugés ? Confondez-vous parfois faits et clichés ? À travers des exemples concrets empruntés à l'univers du sport, la Fabrique de l'Espoir propose à toute la famille une expérience ludique autour des valeurs de l'Olympisme.

Cet atelier vient prolonger l'exposition richement audio-visuelle que Le Musée Olympique consacre à l'espoir : « Hope – Quand le sport peut changer le monde ». Témoignages d'athlètes, films d'archives et animations interactives vous emmènent à la rencontre de l'idéal olympique et de son rêve de paix.

www.olympic.org/musee

Partenaire officiel du Musée Olympique:





l'Hebdo
Bon pour la tête

BOL D'OR MIRABAUD
PRÉSENTÉ PAR CORUM
17-18-19 JUIN 2011

WWW.BOLDORMIRABAUD.CH





Suivez la préparation du Festival 2011, participez aux concours, soyez les premiers informés: www.festivalcite.ch

Téléchargez la nouvelle **application iPhone** du Festival sur l'AppStore, dès maintenant.

Découvrez l'**avant-programme du 40^e Festival de la Cité Lausanne**, encarté dans votre Illustré du 8 juin 2011.

**FESTIVAL
DE LA CITE
LAUSANNE**

**DU 28 JUIN AU
3 JUILLET 2011**

WWW.FESTIVALCITE.CH